

Ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration

Sur Zoom

DATE	24 mars 2023
HEURE	12 h (HE)
PRÉSIDENCE	Tom Conway

POINTE	SUJET	HEURE	INTERVENANT(E)	N° DE PAGE	MESURE À PRENDRE
1. Questions préliminaires/ouverture de la réunion/approbation de l'ordre du jour/conflits d'intérêts					
1.1.	Ouverture – Mot d'ouverture	15 h	Président	-	-
1.2.	Conflits d'intérêts – Les membres du Conseil d'administration doivent déclarer s'ils ont des conflits d'intérêts concernant les points de l'ordre du jour.	15 h 5	Président	-	-
2. Gouvernance du CABAMC					
2.1	Note de service du Comité de la vérification et des risques États financiers vérifiés	15 h 5	Président	3 4	Approbation
3. Autres affaires					
Autres affaires ((s'il y a lieu)		15 h 25	Président		
Séance à huis clos					
Conseil d'administration avec le premier dirigeant		15 h 30	Un lien de réunion Zoom distinct vous être fourni.		
Prochaines réunions					
<u>2023</u>		<u>2024</u>			
Le 13 avril 2023, Comité plénier		Le 18 janvier 2024 – Comité plénier			
Les 25 et 26 mai 2023, Assemblée générale annuelle et réunion publique Ottawa		Le 7 mars 2024 – Réunion publique du Conseil			
Le 6 juillet 2023 – Comité plénier		Le 18 avril 2024 – Comité plénier			

Le 17 août 2023 – Réunion publique du Conseil	Du 29 au 31 mai 2024, Assemblée générale annuelle et réunion publique Ottawa
Le 21 septembre 2023 – Comité plénier	
Le 9 novembre 2023 – Réunion publique du Conseil	
Le 14 décembre 2023 – Réunion publique du Conseil	

Note de service

AU	Conseil d'administration
DU	Comité de vérification et des risques
DATE	24 mars 2023
OBJET	États financiers vérifiés pour la période se terminant 31 décembre 2022

PROPOSITION :

Il est résolu que le Conseil approuve les états financiers vérifiés du CABAMC pour la période se terminant le 31 décembre 2022, tels que fournis dans la trousse de la présente réunion;

De plus, il est résolu que le(la) président(e) ou vice-président(e) du Conseil et le(la) premier(-ière) dirigeant(e) sont autorisé(e)s à signer les déclarations au nom du Collège et que le(la) premier(-ière) dirigeant(e) est autorisé(e) à les publier sur le site Web du CABAMC et à les distribuer comme demandé.

Le Comité de vérification et des risques a rencontré les vérificateur(-trice)s de Grant Thornton le mercredi 15 mars afin de passer en revue les états financiers vérifiés et le rapport des résultats de la vérification présenté au Comité de vérification et des risques.

Le rapport de Grant Thornton découlant de la vérification indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CABAMC au 31 décembre 2022 ainsi que de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Le Comité a demandé à la direction de passer en revue l'état des résultats afin de répartir les honoraires de professionnel(le)s et de conseil en plus petits montants selon le type de service. Ces montants figurent dans la version finale des états financiers présentée au Conseil d'administration.

Recommandation

Le Comité de vérification et des risques a passé en revue les états financiers vérifiés ainsi que les rapports pour la période se terminant le 31 décembre 2022 et recommande au Conseil d'administration d'approuver les états financiers.

Bob Plamondon, FCPA, FCA, certifié IAS.A
Comité de vérification et des risques

États financiers

Collège des agents de brevets et des agents
de marques de commerce

31 décembre 2022

DRAFT

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-10

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

État de la situation financière

Au 31 décembre

2022

2021

Actif

Court terme

Trésorerie et équivalents de trésorerie	454 538 \$	466 824 \$
TPS/TVH à recevoir	42 290	-
Frais payés d'avance	28 391	24 888
	<u>525,219</u>	<u>497 712</u>

Immobilisations corporelles (note 3)

	9 714	8 169
	<u>534 933 \$</u>	<u>499 881 \$</u>

Passif

Court terme

Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	230 050 \$	222 228 \$
TPS/TVH à payer	-	32 636
	<u>230 050</u>	<u>254 864</u>

Actif net

Non affecté

	304 883	245 017
	<u>534 933 \$</u>	<u>499 881 \$</u>

Éventualités (note 6)

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre

2022

2021

Produits

Droits de licence	2 121 355 \$	1 453 817 \$
Droits d'examen	168 350	106 000
Droits de candidature	64 354	25 925
Subvention de transfert de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada	–	476 000
	<u>2 354 059</u>	<u>2 061 742</u>

Charges

Amortissement	3 156	1 442
Frais d'audit	19 260	24 610
Conseil d'administration et comité	335 712	110 110
Communication et relations gouvernementales	101 138	35 094
Cotisations et adhésions	6 089	2 522
Logiciel d'examen	39 407	38 117
Finances et comptabilité	92 290	89 830
Ressources humaines et recrutement	180 385	119 087
Technologie de l'information et site Web	38 508	27 739
Assurances	60 872	50 785
Intérêts et frais bancaires	53 026	55 867
Frais juridiques	397 574	250 881
Logiciel à l'intention des titulaires de permis	52 200	41 070
Bureau	22 330	9 840
Frais d'inscription et de consultation en programmes	122 437	121 038
Salaires et avantages sociaux	651 593	391 245
Frais de déplacements du personnel	19 803	5 669
Frais de traduction	98 412	52 848
	<u>2 294 193</u>	<u>1 427 794</u>

Excédent des produits par rapport aux charges	<u>59 866 \$</u>	<u>633 948 \$</u>
---	------------------	-------------------

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre

	2022	2021
Actif net à l'ouverture	245 017 \$	(388 931) \$
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>59 866</u>	<u>633 948</u>
Actif net à la clôture	<u>304 883 \$</u>	<u>245 017 \$</u>

DRAFT

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre

2022

2021

Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie

Activités de fonctionnement

Excédent des produits par rapport aux charges	59 866 \$	633 948 \$
Amortissement	3 156	1 442
	<u>63 022</u>	<u>635 390</u>

Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

Frais payés d'avance	(3 503)	(14 888)
TPS et TVH à recevoir et à payer	(74 926)	67 449
Créditeurs et charges à payer	7 822	(211 516)
	<u>(7 585)</u>	<u>476 435</u>

Activités d'investissement

Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 701)	(9 611)
---	---------	---------

(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie

(12 286)	466 824
----------	---------

Trésorerie et équivalents de trésorerie

À l'ouverture	466 824	—
---------------	---------	---

À la clôture	<u>454 538 \$</u>	<u>466 824 \$</u>
--------------	-------------------	-------------------

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

Notes complémentaires

31 décembre 2022

1. Nature des activités

Le Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce (CABAMC) est un organisme sans but lucratif, constitué le 13 décembre 2018 en tant que personne morale en vertu de la *Loi sur le Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce* (L.C. [Lois du Canada] 2018, ch. 27, art. 247). Le CABAMC a démarré ses activités en 2020 et depuis le 28 juin 2021, est responsable de la réglementation de la profession d'agents de brevets et d'agents de marques de commerce au Canada, responsabilité qui incombait autrefois à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC).

Le Collège a pour mission de réglementer les agents de brevets et les agents de marques de commerce au nom de l'intérêt public afin d'améliorer la capacité du public d'obtenir les droits conférés sous le régime de la Loi sur les brevets et de la Loi sur les marques de commerce. Le CABAMC est un organisme sans but lucratif enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, par conséquent, est exonéré d'impôt sur le revenu.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Règles comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (« NCOSBL »). Les principales conventions comptables se présentent comme suit :

Comptabilité par fonds

Le CABAMC adopte une politique consistant à affecter l'excédent à des engagements futurs en fonction des besoins prévus. L'actif net non affecté est destiné aux utilisations générales futures du CABAMC.

Pour le moment, l'actif net du CABAMC n'est pas grevé d'affectations internes. Le CABAMC travaille à l'élaboration de politiques pour la gestion des fonds que le conseil d'administration peut réserver pour couvrir les dépenses engagées au-delà de son budget de fonctionnement. Les fonds grevés d'affectations internes ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins sans l'approbation du conseil d'administration.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers du CABAMC sont évalués à leur juste valeur au moment de leur émission ou de leur acquisition. Pour les instruments financiers ultérieurement évalués au coût ou au coût amorti, la juste valeur est ajustée pour tenir compte des frais de financement et des coûts de transaction connexes. Les coûts de transaction et les frais de financement relatifs aux instruments financiers évalués ultérieurement à leur juste valeur sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les instruments financiers comprennent la trésorerie et équivalents de trésorerie, les comptes créditeurs et charges à payer, la TPS/TVH à payer et la TPS/TVH à recevoir.

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

Notes complémentaires

31 décembre 2022

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, le CABAMC évalue ses actifs et passifs financiers à la juste valeur ou au coût amorti (moins la dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les instruments financiers évalués au coût amorti sont la trésorerie et équivalents de trésorerie, les créiteurs et charges à payer, la TPS/TVH à payer et la TPS/TVH à recevoir. Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur.

Pour les actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti, le CABAMC procède à des évaluations régulières pour vérifier s'il existe un indice de dépréciation. Si tel est le cas, et si le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier est jugé avoir subi un changement défavorable important, le CABAMC inscrit une perte de valeur dans l'état des résultats. Les reprises de pertes de valeur comptabilisées antérieurement sont constatées dans les résultats de l'exercice où la reprise a lieu.

La direction est d'avis que ses instruments financiers n'exposent pas le CABAMC à des risques importants liés aux taux d'intérêts, aux devises ou au crédit. Le principal risque lié aux instruments financiers du CABAMC est le suivant :

Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le CABAMC ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations dans les délais ou à un coût raisonnable. Le CABAMC gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Il établit des prévisions budgétaires et de trésorerie pour s'assurer qu'il dispose de fonds suffisants pour honorer ses obligations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les dépôts auprès d'institutions financières.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimée d'un actif sont inscrites à l'actif. Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du CABAMC de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode et le taux suivants :

Matériel informatique 30 % amortissement dégressif

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

Notes complémentaires

31 décembre 2022

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Produits

Le CABAMC applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsque reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les droits de licence sont comptabilisés en tant que produits durant la période des permis. Pour 2021, cette période a commencé en juin, date à laquelle le CABAMC a officiellement débuté ses activités (c'est-à-dire de juin à décembre). Pour les années ultérieures commençant en 2022, la comptabilisation couvrira l'année civile complète.

Les droits d'examen sont comptabilisés à titre de produits pendant la période au cours de laquelle les examens ont lieu.

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux NCOSBL, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et des charges présentés pour l'exercice. Par nature, ces estimations comportent une incertitude d'évaluation et tout changement qui leur est apporté au cours des périodes futures pourrait avoir un impact important sur les états financiers. Parmi les éléments faisant l'objet d'estimations importantes de la part de la direction figure la durée d'utilité des immobilisations corporelles.

3. Immobilisations corporelles

			<u>2022</u>	<u>2021</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	14 312 \$	4 598 \$	9 714 \$	8 169 \$

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

Notes complémentaires

31 décembre 2022

4. Facilité de crédit

Le CABAMC a une facilité à vue renouvelable autorisée d'un montant de 500 000 \$ (1 000 000 \$ en 2021) auprès de la Banque Royale du Canada, qui porte intérêt au taux préférentiel majoré de 2,5 % par année. Les intérêts sont payables mensuellement à terme échu, le même jour chaque mois, selon les conditions établies par la banque. En 2022, le CABAMC n'avait tiré aucun montant (894 000 \$ en 2021) sur cette facilité et au 31 décembre 2022, l'encours était de néant (néant en 2021).

Toutes les obligations du CABAMC, y compris les emprunts, sont garanties par :

- i. une convention de sûreté générale constituant une sûreté de premier rang sur tous les biens personnels de l'emprunteur;
- ii. une garantie irrévocable d'un montant de 1 000 000 \$ signée par Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, appuyée par une lettre d'opinion.

5. Crédoiteurs et charges à payer

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Comptes créditeurs	150 674 \$	117 600 \$
Charges à payer	14 859	37 890
Carte de crédit à payer	4 234	5 463
Rémunération du comité à payer	60 000	61 119
Dépôts liés à la candidature des agents	283	156
	<u>230 050 \$</u>	<u>222 228 \$</u>

6. Éventualités

Le CABAMC peut être partie à une réclamation en tant que demanderesse ou défenderesse. La direction estime que le CABAMC dispose de défenses valables et d'une assurance responsabilité contre toutes les actions en cours contre lui. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers au titre des pertes pouvant découler d'un litige. Toute perte éventuelle sera imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel cette perte sera déterminée.

7. Chiffres comparatifs

Les chiffres de l'exercice précédent ont été ajustés pour se conformer aux changements dans la présentation de l'exercice en cours.